



Fiche Intempéries JEUNES - Saison 2025/2026

Fiche à retourner par le club recevant, dûment complétée, avec l'arrêté municipal pour terrain(s) impraticable(s), par la municipalité ou le responsable du club par courriel à secretariat@foot22.fff.fr au plus tard le vendredi avant 17h00.

Nom(s) du ou des terrains fermés :

1.
2.
3.
4.

Nom du club :

N° Affiliation :

DIVISIONS ET GROUPES	N° DE MATCH(S)	MATCH(S)	INVERSION OUI/NON (APRÈS CONTACT AVEC LE CLUB ADVERSE)

NOTA BENE :

- Joindre conjointement l'arrêté municipal et la fiche intempéries et non les 2 documents séparés dans 2 courriels différents pour faciliter la prise en compte des matchs à reporter ou inverser.
- Mettre en copie les clubs adverses concernés.
- Bien prendre contact avec le club adverse pour l'informer de votre arrêté municipal

Date :

Signature :